

Les transactions visant la Banque Laurentienne reçoivent l'approbation finale des principales autorités de réglementation

- *L'Organisme canadien de réglementation des investissements a approuvé la transaction visant les particuliers/PME et la transaction d'acquisition préalablement annoncées.*
- *L'approbation marque la conclusion du processus d'approbation par les principales autorités de réglementation.*
- *La clôture devrait avoir lieu le 1^{er} novembre 2026.*
- *La migration des produits et services aux particuliers et aux PME de la Banque Laurentienne à la BNC devrait avoir lieu d'ici la fin de 2026.*

MONTRÉAL, le 31 août 2026 /CNW/ -- La Banque Laurentienne du Canada (la «**Banque Laurentienne** ») est heureuse d'annoncer que l'Organisme canadien de réglementation des investissements et les autorités en valeurs mobilières compétentes ont approuvé l'acquisition préalablement annoncée, par la Banque Fairstone du Canada (la «**Banque Fairstone** »), de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la Banque Laurentienne (la «**transaction d'acquisition** »), ainsi que l'acquisition, par la Banque Nationale du Canada (directement ou par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs sociétés du même groupe) (la «**BNC** »), des portefeuilles de services bancaires aux particuliers et aux PME de la Banque Laurentienne (la «**transaction visant les particuliers/PME** » et, avec la transaction d'acquisition, les «**transactions** »). Ces approbations réglementaires marquent la conclusion du processus d'approbation par les principales autorités de réglementation requis pour procéder à la clôture des transactions.

Le ministre des Finances du Canada a préalablement approuvé la transaction d'acquisition, et les transactions ont également reçu les approbations requises du surintendant des institutions financières. La condition relative à l'approbation en vertu de la *Loi sur la concurrence* nécessaire à la réalisation des deux transactions a été satisfaite, pourvu qu'il n'y ait aucun changement touchant le Bureau de la concurrence.

Les parties s'attendent à ce que la clôture des transactions ait lieu le 1^{er} novembre 2026, sous réserve du respect ou de la levée des conditions de clôture restantes et de l'exécution, avant la clôture, de certaines activités d'intégration. Dans l'hypothèse où la clôture a lieu le 1^{er} novembre 2026, il est prévu que les produits et services aux particuliers et aux PME de la Banque Laurentienne migreront vers la BNC d'ici la fin de 2026.

La Banque Laurentienne, la Banque Fairstone et la BNC travailleront étroitement pour assurer une transition en douceur pour les clients. Les clients particuliers et PME de la Banque Laurentienne dont les produits et services migreront vers la BNC par suite de la clôture de la transaction visant les particuliers/PME recevront des communications claires expliquant ce que la migration signifie concrètement pour leurs produits et services. La décision de la Banque Laurentienne de se concentrer sur ses principales spécialisations commerciales représente une occasion de tirer profit de la vigueur d'une institution québécoise bien établie. Dans le cadre de l'intégration, la Banque Fairstone regroupera ses activités de prêt commercial avec la spécialisation commerciale de la Banque Laurentienne, tirant ainsi parti de l'expertise des deux organisations pour renforcer ses capacités et étendre sa présence sur le marché.

À propos de la Banque Laurentienne

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne s'engage à servir ses clients et à entretenir des relations étroites avec des groupes spécialisés. La Banque Laurentienne exerce ses activités partout au Canada, principalement au Québec et en Ontario, ainsi qu'aux États-Unis. Elle saisit les occasions d'affaires là où elle dispose d'un avantage concurrentiel, en misant sur la force des partenariats et la collaboration.

A propos de la Banque Fairstone

La Banque Fairstone du Canada et ses filiales, y compris Fairstone Financière Inc. et Compagnie Home Trust, offrent des solutions financières novatrices, accessibles et fiables qui permettent aux Canadiens et aux Canadiennes d'atteindre leurs objectifs financiers. Conjointement, nous offrons des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux, des produits d'épargne des particuliers et des certificats de placement garanti, du financement de détail et automobile, des cartes de crédit et des prêts numériques, en plus des prêts personnels garantis et non garantis en ligne depuis plus de 260 succursales dans l'ensemble du pays. Reconnus depuis longtemps, nous sommes fiers d'être la plus importante banque de financement alternatif au Canada. Pour en savoir plus, visitez le fairstone.ca.

À propos de la Banque Nationale du Canada

Forte d'un actif de 635 milliards de dollars au 31 juillet 2026, la Banque Nationale du Canada (la « BNC ») est l'une des six banques d'importance systémique au Canada. La BNC compte plus de 37 000 employés dans des fonctions à contenu élevé de savoir et exerce ses activités dans trois secteurs au Canada, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés des capitaux. Un quatrième secteur, Financement spécialisé aux États-Unis et International, vient compléter la croissance des activités domestiques. Ses titres sont cotés à la Bourse de Toronto (TSX : NA). Suivez ses activités sur bnc.ca ou par l'entremise des réseaux sociaux.

Mise en garde concernant l'information prospective

Le présent communiqué renferme de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » (collectivement, les « **énoncés prospectifs** ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué peuvent comprendre notamment des énoncés concernant la date proposée et la réalisation des transactions, ainsi que la migration des produits et services aux particuliers et aux PME de la Banque Laurentienne vers la BNC, ainsi que les avantages attendus des transactions. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître par l'utilisation d'une terminologie prospective, comme « prévoir », « cibler », « s'attendre à », « devrait », « occasion », « possibilité », « budget », « prévu », « estimer », « perspectives », « projets », « prévisions », « projections », « stratégie », « avoir l'intention de », « anticiper », « croire » ou des variations de ces termes ou par l'emploi du mode conditionnel ou du temps futur pour désigner des mesures, des événements ou des résultats ou encore par l'emploi de ces termes à la forme négative et d'une terminologie similaire. En outre, les énoncés qui portent sur des attentes, des intentions, des projections ou une autre description de circonstances ou d'événements futurs renferment des énoncés prospectifs.

Les déclarations renfermant des énoncés prospectifs ne sont pas des faits historiques, mais représentent les attentes, les estimations et les projections de la direction de la Banque Laurentienne, de la Banque Fairstone ou de la BNC, selon le cas, concernant des événements ou circonstances futurs. Les présents énoncés prospectifs sont fondés sur des opinions, des estimations et des hypothèses qui, bien que la Banque Laurentienne, la Banque Fairstone et la BNC les jugent appropriées et raisonnables à la date du présent communiqué, sont soumises à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats, les niveaux d'activité, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs, notamment le risque que les transactions ne soient pas réalisées selon les modalités ou dans les délais actuellement envisagés, ou qu'elles ne soient pas réalisées du tout; le risque que la migration des produits et services aux particuliers et aux PME de la Banque Laurentienne vers la BNC n'ait pas lieu durant la migration; ainsi que les autres risques décrits plus amplement à la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle de la Banque Laurentienne et dans sa circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 5 janvier 2026 ainsi que dans d'autres documents que la Banque Laurentienne a déposés ou pourrait déposer dans l'avenir auprès des autorités en valeurs mobilières, qui peuvent être consultés sous le profil de la Banque Laurentienne sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Si l'un ou l'autre de ces risques ou l'une ou l'autre de ces incertitudes devait se matérialiser ou si les avis, les estimations ou les hypothèses sous-jacents aux énoncés prospectifs se révélaient inexacts, les résultats réels ou les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux que prévoient les énoncés prospectifs.

Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont exprimés dans les énoncés prospectifs qui figurent dans les présentes. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans les présentes sont formulés en date du présent communiqué et, à moins que les lois applicables ne l'exigent expressément, la Banque Laurentienne, la Banque Fairstone et la BNC ne s'engagent aucunement à mettre à jour ou à réviser publiquement des

énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont expressément présentés sous réserve des mises en garde qui précèdent.

SOURCE Banque Laurentienne du Canada

Pour plus d'informations: Pour de plus amples renseignements : Banque Laurentienne du Canada, Frédérique Lavoie-Gamache, Conseillère principale, Relations médias et investisseurs, 438 364-1596, Media@blcgf.ca; Banque Fairstone, Caroline Morin, Vice-présidente, Communications d'entreprise, media@fairstone.ca, +1 833 461-2900; Banque Nationale du Canada, Jean-François Cadieux, Vice-président, Affaires publiques, jean-francois.cadieux@nbc.ca, 514 394-6500

<https://presse.banquelaurentienne.ca/2026-08-31-Les-transactions-visant-la-Banque-Laurentienne-recoivent-lapprobation-finale-des-principales-autorites-de-reglementation>